



1^{er} FORUM NATIONAL DE L'EDUCATION NON FORMELLE AU MALI

COMMUNICATION N°

PARTENARIAT ETAT /SOCIETE CIVILE AU MALI

Présenté par
Madame TRAORE Oumou Touré
la Secrétaire Exécutive de la CAFO

Octobre 2001

COMMUNICATION N°

PARTENARIAT ETAT - SOCIETE CIVILE DU MALI

INTRODUCTION :

Au Mali depuis l'avènement du pluralisme démocratique, un partenariat véritable s'est amorcé entre le gouvernement et la société Civile à travers certaines organisations. Ce partenariat, qui dans sa forme et dans son contenu renferme un certain nombre d'insuffisances, a aussi des acquis à ne pas occulter. Cette nouvelle forme de collaboration est une exigence du développement durable, donc un processus irréversible qu'il faut renforcer et consolider.

Ce présent document fait un bilan du partenariat tout en essayant de dégager des perspectives surtout dans le cadre du partenariat entre le Ministère de l'Education et les organisations de la Société Civile.

I.APERÇU SUR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE MALIENNE (OSC):

1.1.Définition de la Société Civile :

Une rencontre tenue du 9 au 10 octobre 2001 à Bamako a regroupé les représentants de plus d'une centaine d'OSC provenant des huit (8) régions du Mali et du district de Bamako a adopté la définition consensuelle suivante :

La Société Civile est l'ensemble des institutions (associations, organisations, alliances etc..) à but non lucratif, librement constituées, indépendantes du politique et de l'administration publique et dont le but n'est pas la conquête ou l'exercice du pouvoir politique.

Les institutions qui composent la Société Civile participent à la définition et à la mise en œuvre des politiques de développement et exercent un contrôle sur leur mise en œuvre.

Afin de réussir dans leurs missions ces institutions doivent respecter les règles de gouvernance démocratique, défendre les intérêts de leurs membres et contribuer au développement socio – économique et culturel de la société.

1.2.Composante de la Société Civile :

Les composantes essentielles de la Société Civile sont :

- Les organisations non gouvernementales (ONG)
- Les Associations de défense des droits de l'homme

- Les organisations Paysannes
- Les organisations de masse
- Les ordres Professionnels
- Les syndicats
- Les organisations humanitaires

1.3.Relation Société Civile avec les autres parties de la structure sociale :

La Société Civile au sens large du mot représente le peuple, elle doit être animée par l'éthique du sacrifice de l'individu ou des individus pour le bien être de la collectivité.

Elle tire sa légitimité de la base (communautés, collectivités) qu'elle est censée représenter. A cet effet son rôle consiste à :

- Défendre les intérêts des communautés,
- Veiller à la mise en œuvre des programmes et politiques de développement appropriés
- Veiller à l'exercice de la bonne gouvernance,
- Veiller à la gestion des affaires publiques.

C'est pourquoi nous disons que la société Civile doit être vue, comme un cadre pour l'analyse sociale sur la base de ce que veulent les populations.

- Un cadre de résolution de conflits
- Un cadre de collaboration entre toutes les composantes de la société (Peuple – Peuple, Peuple – Etat, Peuple – Secteur Privée)
- Ces trois acteurs doivent se retrouver pour conclure un nouveau contrat social et bâtir un développement non plus basé sur le seul Etat, mais sur la souveraineté du peuple.

1.4.Caractéristiques des OSC :

A l'heure actuelle cette composante, avec ses organisations hétérogènes, est présente sur tout le territoire National. De part leur importance numérique, elles occupent une place importante dans l'espace démocratique Malien. Cependant des faiblesses d'ordre organisationnel limitent leur participation de qualité aux actions de développement.

1.4.1.Faiblesses :

- Manque de cohésion entre les O.S.C
- Méconnaissance de leur rôle de contrepoids
- Manque de compétences techniques en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.
- Faiblesse organisationnelle et institutionnelle,

- Faible capacité de négociation,
- Manque de programmes opérationnels et de professionnalisme,
- Méconnaissance des principes du partenariat,
- Dispersion des ressources humaines qualifiées,
- Esprit de concurrence au profit de l'esprit de partenaires ou alliés,
- Refus des alliances par certaines OSC pour ne pas perdre leurs privilèges,
- Méconnaissance des programmes et politiques de développement au niveau national,
- Méconnaissance des mécanismes d'acquisition des financements
- Incapacité à s'insérer de manière responsable dans les programmes nationaux,
- Manque de cadre harmonisé légitime pour parler au nom d'une Société Civile unie,
- Manque de concertation entre la base et les OSC ce qui crée des problèmes de légitimité pour la plupart des leaders des OSC.

1.4.2. Forces :

Malgré la liste très longue des faiblesses, nous notons des forces appréciables au niveau des OSC qui sont :

- Leur forte engagement à être impliqué dans toutes les questions d'envergure nationale notamment l'éducation,
- Le nombre très élevé d'OSC travaillant dans le domaine de l'éducation (IEC, alphabétisation, etc.)
- Une prise de conscience de plus en plus élevée en ce qui concerne leur implication aux programmes et politiques de développement,
- La prise de conscience de la nécessité de s'organiser pour mieux influencer les décisions,
- La disponibilité des ressources humaines, malgré leur dispersion,
- Leur rôle d'actrice incontournable du développement, d'où leur grande sollicitation à tous les niveaux par tous les partenaires.

II. PERCEPTION DU GOUVERNEMENT PAR LES OSC :

Au niveau des organisations de la Société Civile plusieurs perceptions se dégagent en ce qui concerne le partenariat avec le Gouvernement. Elles pensent que celui – ci n'adopte pas une culture de partenariat dans sa collaboration avec les OSC, ce qui à leur avis les amène à croire que :

- Le Gouvernement les sous – estime,
- Le Gouvernement à travers certains de ses techniciens cultive un esprit de domination,
- Le Gouvernement méconnaît les activités des OSC même s'il les énumère souvent dans les bilans.

- Manque d'effort de l'Etat pour renforcer la compétence des OSC, qu'il sollicite pour seulement valider certains programmes,
- Le Gouvernement ne finance pas la pérennisation des acquis des activités des OSC.

Enfin les OSC pensent aussi que les techniciens du Gouvernement ont des difficultés à les accepter comme partenaires au niveau de la prise de décision.

Face à ces différents constats en ces temps où tous les cadres de développement sont exigeants sur la collaboration entre Etat et Société Civile, il est impérieux que les uns et les autres pensent à dégager des options nouvelles et à déterminer les cadres appropriés pour un véritable partenariat.

III. ETAT ACTUEL DU PARTENARIAT ENTRE LE MINISTERE DE L'EDUCATION ET LES OSC :

Malgré les constats d'ordre général, certains départements Ministériels ont des relations partenariales très poussées avec quelques OSC. Parmi ceux – ci le Ministère de l'Education Nationale.

Ce département travaille avec le Groupe Pivotal Education de Base, les Syndicats œuvrant dans le domaine de l'Education, la Fédération des Parents d'Elèves, des Associations et ONG œuvrant dans le domaine éducatif.

Il est à noter aussi que pendant des périodes de crise aiguë, ce Ministère a eu recours à des OSC pour jouer le rôle de médiation. Ce genre de partenariat n'est pas à négliger car c'est un processus nouveau qui exige de part et d'autre un changement d'attitude et de comportement. Les leaders des OSC aussi bien que les techniciens des départements doivent apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire avec des spécificités et des particularités.

Aujourd'hui sans nul doute, chaque partie constitue une potentialité incontournable pour le pays.

IV. NOUVELLES OPTIONS EN MATIERE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES NOUVEAUX PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT :

4.1. Au niveau de l'Etat :

Tout en sachant des deux côtés (OSC – Gouvernement) que le partenariat est indispensable pour la réussite des programmes nationaux, l'Etat doit fournir un effort pour rentabiliser l'implication des OSC à travers :

- Le renforcement des capacités des OSC surtout celles œuvrant dans le domaine de l'éducation,
- L'implication des OSC dans l'identification, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes,

- La prise en compte des projets élaborés par les OSC dans la mise en œuvre des programmes nationaux,
- L'implication des OSC dans la constitution des délégations nationales pour participer aux fora aussi bien au plan national qu'au plan international,
- La mobilisation des ressources nationales pour la pérennisation des acquis des OSC,
- La création de cadres de concertation permanents entre le Gouvernement et les OSC, notamment celles œuvrant dans le domaine de l'éducation,
- La révision des critères d'octroi des bourses aux cadres (prise en compte des cadres des OSC),
- La conscientisation des cadres (Etat – Gouvernement) sur le caractère obligatoire du partenariat : Etat – OSC dans la gestion des affaires publiques,
- La clarification et l'application correcte des rôles de chaque acteur,
- L'encouragement des cadres favorables à un partenariat concerté entre l'Etat et la Société Civile.

4.2. Au niveau de la Société Civile :

Les OSC doivent se sentir et se comporter comme composantes dynamiques du processus, ayant une responsabilité dans la réussite des programmes et politiques. A ce titre, elles doivent s'organiser pour répondre valablement aux différentes et multiples sollicitations sans perdre de vue leur rôle de contrepoids et non de contre – pouvoir.

Les cadres des OSC doivent adopter des comportements nouveaux de leaders qui doivent rendre compte afin de légitimer leur représentation. Ils doivent connaître les aspirations réelles des populations qu'ils sont tenus de rapporter lors de l'identification des priorités nationales. Ces comportements à tendances revendicatives doivent disparaître pour céder la place à l'esprit de négociation.

Les OSC doivent conscientiser leurs organisations sur leur nouvelles responsabilités qu'elles se doivent d'assumer de manière efficace et efficiente.

Leurs institutions doivent être bien structurées et connues.

L'efficacité doit l'emporter sur l'improvisation.

Une fois que ces constats ont été pris en compte de part et d'autres par les différents acteurs, des résultats significatifs peuvent être atteints.

Quant à l'atteinte de ces résultats les différents acteurs ont un devoir d'engagement vis à vis des populations qu'ils sont censés servir et non se servir. C'est en adoptant cette nouvelles approche qui se veut participative, consensuelle, que nous seront sûrs de la durabilité et de la pérennisation de la fin de nos actions dans tous les domaines.

4.3.Vision de l'organisation du partenariat :

4.3.1.Au niveau central :

L'Etat doit associer les OSC en ce qui concerne l'élaboration, la conception et la mise en œuvre des programmes et politiques et les prises de décisions sans occulter le rôle de coordination que le Gouvernement doit assurer.

4.3.2.Au niveau décentralisé :

L'Etat doit jouer un rôle de supervision (suivi – évaluation) des actions de développement exécutées par les deux autres acteurs clés du développement (les OSC et le secteur privé).

Sans oublier aussi qu'au niveau national les OSC peuvent s'impliquer valablement dans le suivi – évaluation des engagements pris par l'Etat.

Cette forme de collaboration amènera chaque acteur à jouer son rôle sans interférence et à assumer sa responsabilité à l'heure du bilan national en toute autonomie.

Dans le domaine de l'éducation surtout du non formel, le partenariat entre l'Etat et Les OSC est une impérieuse nécessité pour un secteur aussi vital de notre développement, car nous savons qu'au Mali plus de la moitié de la population n'a pas accès à l'éducation formelle. L'Etat n'ayant pas les moyens d'intervenir partout, peut déléguer ce rôle aux organisations de la Société Civile qui doivent être présentes à tous les niveaux.

Les résultats à atteindre dans ce type de collaboration seront fiables, vérifiables, capitalisables et permettent au pays d'avoir des données statistiques complètes, des programmes nationaux appropriés.

V.CONCLUSION :

Pour qu'un nouvel ordre en matière de développement durable naisse dans nos pays, il est impérieux que la Société Civile, l'Etat et le Secteur Privé s'engagent dans un dialogue stratégique pour que ce dialogue aboutisse à une alliance stratégique.

Enfin c'est seulement dans cette optique qu'il faut comprendre et accepter le partenariat – Etat – Société Civile qui de notre avis est un processus irréversible.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Rapport de synthèse « Rencontre Société Civile » du 9 au 10 octobre 2001 – Palais du Congrès de Bamako OMAES/P.R.S.C
- La Société Civile Africaine en Action « Une inspiration de l'alliance des gens pour le développement social organisé à Johannesburg (Afrique du sud) octobre 1994- Paul Wangoola et Gillian Nyambura

2001

Premier forum national sur l'Education non formelle au Mali. Partenariat Etat /Société civile au Mali

CAFO

CAFO

<http://archives.au.int/handle/123456789/1533>

Downloaded from African Union Common Repository